ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Republique centrafricaine

Question au Gouvernement n° 1667

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Yves Bonnet.
M. Yves Bonnet. Je voudrais d'abord dire que le groupe de l'UDF s'associe, monsieur le president, a l'hommage que vous avez rendu a nos sept martyrs et qu'il partage la peine de la communaute catholique, de la communaute des croyants et de celle de tous les hommes de bonne volonte.
Dans ma question, je reviendrai, monsieur le Premier ministre, sur les problemes que nous venons de vivre en Republique centrafricaine et sur lesquels M. le ministre de la cooperation s'est deja exprime. Je souhaiterais en effet que la representation nationale soit davantage eclairee sur deux points.
Au moment ou nous avons a tirer le bilan de ces evenements, comment ne pas s'interroger, monsieur le ministre, sur votre marge d'interpretation lorsque vous avez a appliquer des accords qui nous engagent vis-a-vis d'un certain nombre d'Etats africains mais que c'est la situation interieure et non une agression exterieure qui necessite notre intervention ? En l'occurrence, celle-ci etait, je crois, justifiee. Mais la marge entre l'execution de contrats internationaux et l'ingerence etant etroite, il serait interessant que vous eclairiez la representation nationale sur ce point.
Ma seconde question porte sur le prepositionnement. Dans les tout premiers jours du mois de mars, vous avez indique que la France ne baisserait pas sa garde en Afrique.
M. Jacques Myard. Tres bien !
M. Yves Bonnet. Je pense que tout le monde dans cette assemblee partage cette opinion. Mais le probleme du redeploiement de nos forces se pose au moment ou nous restructurons nos armees. De six a sept implantations - selon que l'on considere ou non que le Cameroun, avec une dizaine de soldats, en represente une - peut-etre pourrions-nous revenir a une triple implantation: l'une a l'Est, l'autre a l'Ouest et la troisieme au Centre, tres probablement d'ailleurs en Republique centrafricaine.
Que pensez-vous, monsieur le ministre, de cette eventualite ? En quoi le prepositionnement de nos forces, qui serait d'ailleurs intelligent a tous egards sur le plan strategique, serait-il de nature a mieux servir la defense de nos interets et celle des democraties africaines ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)
M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la cooperation.
M. Jacques Godfrain, ministre delegue a la cooperation. Monsieur le depute, puisque vous suivez de pres mes declarations - et je vous en remercie - vous aurez note que j'ai egalement dit que la France ne pouvait pas etre eternellement le gendarme de l'Afrique («Ah !» sur les bancs du groupe socialiste)...
M. Jean-Claude Lefort. C'est donc qu'elle l'est actuellement !
M. le ministre delegue a la cooperation. ... et que les problemes internes aux pays africains devaient d'abord etre resolus par ces pays eux-memes.
Je rappellerai que si la France est intervenue - et je souligne une fois encore l'action remarquable de nos troupes - c'est surtout et avant tout parce que les autorites legales et elues democratiquement en Republique centrafricaine avaient signale les grands dangers que couraient les communautes etrangeres implantees dans ce pays, et parmi celles-ci les hotes europeens, americains et japonais. Nous avons accompli notre devoir. Les autorites legitimement elues de la Republique centrafricaine, mais aussi celles de nombreux pays voisins, le

Gabon, le Senegal par la bouche des presidents Bongo et Diouf, le Burkina-Faso et le Tchad, notamment, ont indique qu'ils etaient heureux que la France soit intervenue, ne serait-ce que pour garantir la securite.
Ainsi que je l'ai deja indique, la France ne peut pas baisser sa garde en Afrique. Elle doit proteger les populations. Mais elle sait aussi que les desordres qui peuvent survenir, les problemes qui peuvent se poser sur le plan ethnique ne se limiteront pas au continent africain. Leurs repercussions en Europe, sur notre propre territoire, seront tres graves. A chaque action de cooperation doit donc correspondre une action qui se prolonge jusque chez nous.
Sur le prepositionnement de nos troupes, et M. le ministre de la defense serait plus a meme de vous repondre, a ce jour, rien n'est modifie. Une reflexion permanente est menee sur la question. Pour suivre l'evolution du monde, des nouvelles missions seront probablement definies, d'autres, anciennes, emondees. En tout etat de cause, n'oubliez pas, mesdames, messieurs, que notre premier devoir reste le developpement de l'Afrique. A partir de la, notre reflexion doit porter sur l'Etat de droit. Car sans lui il n'y a pas de developpement, notamment de l'investissement dans le secteur prive. La mission des troupes francaises et de la gendarmerie francaise en Afrique doit donc consister pour une tres large part a former des hommes aptes a maintenir l'Etat de droit. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Yves Bonnet.
M. Yves Bonnet. Je voudrais d'abord dire que le groupe de l'UDF s'associe, monsieur le president, a l'hommage que vous avez rendu a nos sept martyrs et qu'il partage la peine de la communaute catholique, de la communaute des croyants et de celle de tous les hommes de bonne volonte.
Dans ma question, je reviendrai, monsieur le Premier ministre, sur les problemes que nous venons de vivre en Republique centrafricaine et sur lesquels M. le ministre de la cooperation s'est deja exprime. Je souhaiterais en effet que la representation nationale soit davantage eclairee sur deux points.
Au moment ou nous avons a tirer le bilan de ces evenements, comment ne pas s'interroger, monsieur le ministre, sur votre marge d'interpretation lorsque vous avez a appliquer des accords qui nous engagent vis-a-vis d'un certain nombre d'Etats africains mais que c'est la situation interieure et non une agression exterieure qui necessite notre intervention ? En l'occurrence, celle-ci etait, je crois, justifiee. Mais la marge entre l'execution de contrats internationaux et l'ingerence etant etroite, il serait interessant que vous eclairiez la representation nationale sur ce point.
Ma seconde question porte sur le prepositionnement. Dans les tout premiers jours du mois de mars, vous avez indique que la France ne baisserait pas sa garde en Afrique.
M. Jacques Myard. Tres bien !
M. Yves Bonnet. Je pense que tout le monde dans cette assemblee partage cette opinion. Mais le probleme du redeploiement de nos forces se pose au moment ou nous restructurons nos armees. De six a sept implantations - selon que l'on considere ou non que le Cameroun, avec une dizaine de soldats, en represente une - peut-etre pourrions-nous revenir a une triple implantation: l'une a l'Est, l'autre a l'Ouest et la troisieme au Centre, tres probablement d'ailleurs en Republique centrafricaine.
Que pensez-vous, monsieur le ministre, de cette eventualite ? En quoi le prepositionnement de nos forces, qui serait d'ailleurs intelligent a tous egards sur le plan strategique, serait-il de nature a mieux servir la defense de nos interets et celle des democraties africaines ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)
M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la cooperation.
M. Jacques Godfrain, ministre delegue a la cooperation. Monsieur le depute, puisque vous suivez de pres mes declarations - et je vous en remercie - vous aurez note que j'ai egalement dit que la France ne pouvait pas etre eternellement le gendarme de l'Afrique («Ah !» sur les bancs du groupe socialiste)...
M. Jean-Claude Lefort. C'est donc qu'elle l'est actuellement !
M. le ministre delegue a la cooperation. ... et que les problemes internes aux pays africains devaient d'abord etre resolus par ces pays eux-memes.

Je rappellerai que si la France est intervenue - et je souligne une fois encore l'action remarquable de nos troupes - c'est surtout et avant tout parce que les autorites legales et elues democratiquement en Republique centrafricaine avaient signale les grands dangers que couraient les communautes etrangeres implantees dans ce pays, et parmi celles-ci les hotes europeens, americains et japonais. Nous avons accompli notre devoir. Les autorites legitimement elues de la Republique centrafricaine, mais aussi celles de nombreux pays voisins, le Gabon, le Senegal par la bouche des presidents Bongo et Diouf, le Burkina-Faso et le Tchad, notamment, ont indique qu'ils etaient heureux que la France soit intervenue, ne serait-ce que pour garantir la securite.
Ainsi que je l'ai deja indique, la France ne peut pas baisser sa garde en Afrique. Elle doit proteger les populations. Mais elle sait aussi que les desordres qui peuvent survenir, les problemes qui peuvent se poser sur le plan ethnique ne se limiteront pas au continent africain. Leurs repercussions en Europe, sur notre propre territoire, seront tres graves. A chaque action de cooperation doit donc correspondre une action qui se prolonge jusque chez nous.
Sur le prepositionnement de nos troupes, et M. le ministre de la defense serait plus a meme de vous repondre, a ce jour, rien n'est modifie. Une reflexion permanente est menee sur la question. Pour suivre l'evolution du monde, des nouvelles missions seront probablement definies, d'autres, anciennes, emondees. En tout etat de cause, n'oubliez pas, mesdames, messieurs, que notre premier devoir reste le developpement de l'Afrique. A partir de la, notre reflexion doit porter sur l'Etat de droit. Car sans lui il n'y a pas de developpement, notamment de l'investissement dans le secteur prive. La mission des troupes francaises et de la gendarmerie francaise en Afrique doit donc consister pour une tres large part a former des hommes aptes a maintenir l'Etat de droit. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : M. Bonnet Yves
Circonscription : - UDF
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 1667
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : coopération
Ministère attributaire : coopération

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 mai 1996, page 3504
Réponse publiée le : 29 mai 1996, page 3504
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 mai 1996